

ANNEXE D

Le jargon de l'exportation

c.a.f. (coût, assurance, fret) - L'exportateur paie le coût des marchandises, l'assurance de la cargaison et tous les frais de transport jusqu'au point de destination convenu.

Certificat d'assurance - Document préparé par l'exportateur et son transitaire pour attester que les marchandises sont assurées en cas de pertes ou de dommages.

Certificat de compensation - Terme générique qui désigne les transactions internationales lorsque l'achat d'un produit ou d'un service par une entreprise ou un pays étranger est lié à un achat de contrepartie, de troc, de compensation ou de substitution de la part de l'exportateur.

Connaissance maritime/lettre de transport aérien - Document préparé par le transporteur ou le transitaire. Il sert de contrat entre le propriétaire des marchandises et le transporteur et permet à l'acheteur de prendre possession des marchandises.

Déclaration d'exportation - Document préparé par l'exportateur ou le transitaire pour les expéditions dont la valeur est supérieure à un certain montant.

Documents de dédouanement - Documents spéciaux exigés par certains pays pour prouver l'origine ou la valeur des expéditions.

Droits portuaires au Canada et à l'étranger - Frais demandés pour le déchargement ou l'entreposage des marchandises, de même que pour la mise en bassin avant le chargement.

Entreprise de gestion des exportations (EGE) - Maison indépendante offrant un service exclusif de vente aux fabricants non concurrentiels. Il existe d'habitude une entente formelle régissant la gestion des exportations d'un fabricant. Certaines maisons représentent le fabricant et reçoivent alors une commission sur les ventes à l'exportation. D'autres s'approvisionnent auprès de leurs fabricants à prix fixe et revendent à des acheteurs étrangers.

Facture commerciale - Document émanant de l'exportateur ou transitaire et requis par l'acheteur pour prouver son droit de propriété et régler les sommes qu'il doit à l'exportateur.

Facture consulaire - Document pouvant être demandé par les gouvernements étrangers qui exercent un contrôle plus serré sur les importations. La facture consulaire doit porter le visa du consul du pays importateur en poste au Canada. Des frais sont souvent perçus pour cette facture.

Facture douanière - Formulaire préparé par l'exportateur ou le transitaire. Copie de la facture commerciale du vendeur qui décrit les marchandises achetées. Les factures douanières servent au dédouanement et diffèrent parfois des factures commerciales.

Frais d'assurance - Assurance de la cargaison contre risques de l'expédition.

Frais de transitaire - Frais pour le recours au service de transitaires dans le pays acheteur.

Franco de bord (f.o.b.) - Prix des marchandises à bord du navire désigné, au port d'expédition convenu. Le vendeur qui a soumis des prix f.o.b. est responsable des marchandises jusqu'à ce qu'elles aient été livrées à bord, ce qui peut poser des problèmes en cas de grève des débardeurs.

Franco le long du navire (f.a.s.) - Prix des marchandises jusqu'à la livraison au dock pendant le chargement. L'acheteur est responsable des marchandises dès qu'elles ont été acheminées au dock, le long du navire.

Lettre de crédit (L/C) - Modalité par laquelle un importateur convient avec sa banque de virer le montant d'une opération à une banque canadienne en vue de payer l'exportateur canadien. L'exportateur peut tirer ce montant pour autant que les exigences de la lettre de crédit soient satisfaites. L'exportateur reçoit immédiatement son paiement contre production de ses factures et documents d'expédition.